



COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ROUSSILLON CONFLENT

DECISION N° 16/2026

Objet : Signature de l'avenant à la convention d'accès à « Mon Compte Partenaire »

Le Président de la Communauté de communes Roussillon Conflent ;

VU l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoirs susceptibles d'être consenties au Président par le Conseil communautaire ;

VU la délibération n° 2-2026 en date du 8 avril 2026 par laquelle le Conseil communautaire donne délégation au Président de la Communauté de communes Roussillon Conflent ;

CONSIDÉRANT que les Caisses d'allocations familiales mettent à disposition de leurs partenaires, dans le cadre de l'exercice de leurs missions, des données à caractère personnel nécessaires à l'accomplissement de celles-ci ;

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes Roussillon Conflent bénéficie d'un accès à « Mon Compte Partenaire » dans le cadre de la convention d'accès conclue avec la Caisse d'allocations familiales ;

CONSIDÉRANT que le présent avenant unique à la convention d'accès a pour objet de formaliser les modifications apportées à ladite convention ainsi qu'au contrat de services et au bulletin d'adhésion conclus avec le partenaire et annexés à la convention d'accès ;

CONSIDÉRANT l'avenant à la convention d'accès à « Mon Compte Partenaire », joint en annexe à la présente décision ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer l'avenant à la convention d'accès à « Mon Compte Partenaire ».

ARTICLE 2 : Copie du présent document sera transmise au Receveur communautaire et au Représentant de l'Etat, pour les suites utiles.

Fait à Ille sur Têt, le 04/08/2026

Le Président,
Robert OLIVE